



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 19 décembre 2013

Compte rendu du CA exceptionnel de l'ANGDM le 18 décembre 2013

Communication du Président :

Le Président informe le CA que l'arrêté interministériel a été signé par les 4 ministères de tutelle de l'agence le 17 décembre. Celui-ci fixe le montant de l'action sanitaire et sociale de l'agence à 34 284 175 € pour 2014.

Compte rendu de la commission exceptionnelle ASS/FNAS du 12 décembre :

La commission ASS/FNAS du 12 décembre était exclusivement consacrée au budget ASS. La commission, en tenant compte de l'atterrissage 2013, a décidé de ventiler l'enveloppe de la façon suivante.

Prestation	Atterrissage 2013	Budget initial 2014
Vieillesse	24 890 949 €	24 814 175 €
AT/MP	11 736 €	20 000 €
Maladie	2 887 926 €	3 050 000 €
2.2b	2 585 370 €	3 300 000 €
TOTAL	30 375 981 €	31 184 175 €

Le solde de l'enveloppe est destiné aux vacances. La commission ASS/FNAS du mois de janvier validera les destinations retenues pour 2014 et fera des propositions de vacances de proximité.

Au cours de cette réunion ont également été abordées les conséquences de la réorganisation de la politique sociale ARRCO/AGIRC sur le reste à charge des bénéficiaires pour l'aide à domicile. L'agence a évalué ce coût à 2,1 M€ pour 2014.

La CFTC a vigoureusement réagi à cette annonce. Elle a demandé que le reliquat ASS de 2013 (environ 8 M€) puisse être utilisé pour combler la décision des caisses de retraite. Elle rappelle qu'en matière de vacances, il reste des incertitudes.

- Pas de Menton au catalogue, risque de rupture avec nos affiliés
- Pas de lisibilité en matière d'effectifs (rappel : l'agence demande 9 ETP en plus pour mettre en place la nouvelle politique
- Etc (voir compte rendu du CA du 5 décembre).

La DSS informe le conseil que :

- S'agissant de l'accord ARRCO/AGIRC, cette décision a été prise par les partenaires sociaux, elle s'appliquera aux mineurs en 2014.
- Le report budgétaire 2013/2014 n'est pas possible (fin d'une COG et début d'une autre). Cela sera possible pour les années à venir (voir compte rendu du CA du 5 décembre).
- L'Etat ne peut pas s'ingérer dans les décisions des partenaires sociaux.

Concernant les 9 ETP pour la politique vacances, elle soutient cette demande, mais les personnels concernés doivent être issus du volontariat et de la CAN.

Les deux institutions doivent trouver rapidement un terrain d'entente.

Budget 2014 :

Le budget 2014 a été présenté en deux parties.

1^{ère} partie

Celle-ci relève du programme 174 budget d'Etat qui correspond aux charges et aux recettes liées au paiement des prestations pour les mineurs.

Pour la CFTC, ce budget ne porte pas de commentaire particulier, il est conforme aux prévisions pluriannuelles de l'agence. Celui-ci baisse annuellement du fait de la diminution des ayants droit (environ 7 % an).

2^{ème} partie

Cette 2^{ème} partie du budget est affectée à l'ASS et la politique vacances. Il est géré en comptabilité distincte, il regroupe à la fois les crédits budgétaires liés aux paiements des prestations sociales (maladie, vieillesse etc) au fonctionnement et à la politique vacances.

La CFTC s'est abstenue sur le vote du budget pour les raisons énumérées plus haut (incertitude, rupture, personnel etc).

Elle a été suivie par l'ensemble des fédérations (5 voix).

Les autres administrateurs (10 voix) ont voté pour.

Le budget 2014 a été validé.

Devant la difficulté du renouvellement du CA (1^{er} janvier 2014), les tutelles n'ayant toujours pas désigné leurs représentants et pour ne pas bloquer le processus de vacances 2014. Il a été voté à l'unanimité la délibération suivante.

Marché politique de vacances

Compte tenu de l'urgence et des incertitudes sur la possibilité d'une réunion du conseil dès janvier 2014, le conseil d'administration autorise la Directrice générale à signer, dans le respect du budget de l'action sanitaire, les marchés relatifs à la gestion de Saint-Gildas et à l'organisation de séjours dans de nouvelles destinations avec les prestataires retenus après avoir recueilli début janvier l'avis d'un groupe de travail ad hoc constitué par les représentants des organisations syndicales.

Un compte-rendu de cette opération sera présenté au conseil d'administration suivant.

La commission ad hoc se réunira le 10 janvier au matin, notre représentant est M. SCHIRLE Kurt.

Marchés

Le conseil d'administration a validé à l'unanimité le marché sur les besoins en formation professionnelle spécifique aux personnels de l'agence. Ces propositions avaient obtenu l'aval des représentants CFTC du personnel lors de leur comité d'entreprise.

Opération immobilière à Bruay-la-Buissière

Le projet prévoit le déménagement du personnel de l'Agence de Bruay-la-Buissière de son adresse actuelle au 195 rue Louis Dussort, dans un ancien bâtiment de la Carmi du Nord au centre des finances publiques situé dans la même localité au 40 rue Augustin Caron. Les raisons de ce déménagement tiennent de la mise en vente du bâtiment de la Carmi par la CAN.

Le conseil a émis un avis favorable au projet présenté.

Raphaël MARGHERITA
Administrateur ANGDM